

Le Directeur Général,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 5311-1 et L 5321-2,

Vu la délibération n° 2011-19 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget primitif 2012,

Vu la délibération n° 2012-07 du Conseil d'administration relative aux seuils de présentation au Conseil d'administration des contrats, marchés et conventions et autorisations du Directeur général,

Vu la délibération n° 2012-08 du Conseil d'administration relative à l'exercice 2012 – Budget primitif 2012– modification des enveloppes de crédits d'intervention,

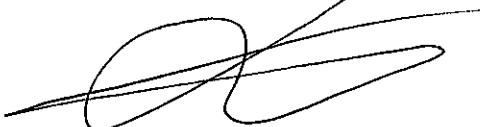
Vu les crédits autorisés au titre de l'année 2012 sur le compte 657 "Subventions appels à projet",

DECIDE

ARTICLE 1 : Les projets détaillés en annexe, ont été retenus par l'ANSM pour financement, dans le cadre de la campagne 2012 « Appels à projet associations ».

ARTICLE 2 : Le Directeur de l'Administration et des Finances est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis le 05/10/2012
En un exemplaire original



Dominique Maraninchi
Directeur Général

Appel à projets associations édition 2012 – projets retenus

Titre du projet	Association signataire de la convention	Axe	Financement ANSM
Explique moi les biothérapies... les patients en parlent	Association François Aupetit Vaincre les MICI (AFA)	1	25 000 €
Kit « Ateliers du médicament »	Association française de lutte anti-rhumatismale (AFLAIR)	1	16 800 €
Favoriser le bon usage des traitements de substitution aux opiacés (TSO) : projet de plateforme web d'information et d'échange entre patients	Association AutoSupport des Usagers de Drogues (ASUD)	1	43 316 €
SANG %, Service d'Aide Numérique pour les anticoagulants	AVK control	1	50 000 €
Remédier aux arrêts de traitements et aux baisses de doses que pratiquent trop souvent certains malades sous traitement de corticoïdes	Pemphigus pemphigoïde France	1	10 500 €
Identification et évaluation des difficultés pratiques liées au traitement des malades atteints d'un Syndrome de Dravet	Alliance Syndrome de Dravet	2	20 000 €
Enquête sur les troubles du comportement dans la maladie de Parkinson	France Parkinson	2	20 000 €
Auto déclaration des effets indésirables liés au Gylénia (Fingolimod)	Association française des sclérosés en plaques (AFSEP)	3	35 656 €
Auto-déclaration des effets indésirables de l'exposition au diéthylstilboestrol (DES) pour évaluer, en priorité, le risque de cancer du sein chez les femmes exposées au DES in utero en France (génération 2), pour faire le point sur d'autres risques pour les trois générations : cancers, malformations, effets sur la reproduction.	Réseau DES France	3	40 000 €
TOTAL			261 272 €

Le Directeur Général

Pr Dominique MARANINCHI